



Retard dans le paiement de mon salaire

Par **sebas**, le **27/07/2012 à 15:48**

Bonjour,

Je suis comptable au sein d'un GIE. J'ai été embauché en CDI le 30/05/2011 suite à une mission d'intérim depuis le 01/03/2011;

J'ai été en arrêt maladie depuis le 05/03/2012 suite à une hospitalisation d'urgence et je n'ai repris le travail que le 18/06/2012;

Il est écrit dans la convention collective dont je dépend (convention SYNTHEC) que les salariés ont droit au maintien de salaire à partir d'un an d'ancienneté, même s'il acquiert leur ancienneté pendant leur arrêt maladie; D'où ma grande surprise lorsque j'ai reçu ma fiche de paie de juin et qu'aucun maintien n'a été fait; Après quelque recherche je me suis rendu compte que même ma période d'intérim qui a précédé mon embauche devait être prise dans le calcul de mon ancienneté, j'aurai donc du avoir un maintien de salaire pendant toute la période de ma maladie, c'est à dire mon net déduit des IJSS que j'ai reçu de la sécurité social; Après avoir fait une première demande par mail le 03/07/2012, et après de multiples relances, ont ma répondu 3 semaine plus tard que le gestionnaire paie n'avait pas connaissance de ma période d'intérim et ont m'a demandé le détail de mes IJSS pour effectuer une régularisation; J'ai envoyé de suite ce détail et répondu par un mail assez taclant à leur égard, tout en restant correct. C'est à la suite de ce mail que l'on m'a proposé l'après midi même un acompte, en m'informant que la régularisation ne serait toujours pas faite sur le mois de juillet. D'après mes calculs la boîte me doit plus ou moins 2300€. Aujourd'hui ont m'a demandé d'effectuer une feuille demande d'acompte de 1150€, car le DG part en vacance ce soir et que sinon je n'aurai rien. Je ne sais toujours pas quant est ce que j'aurai le reste de mon dû, et je trouve cela inadmissible de leur part, surtout que cette situation m'a endetté, causer un préjudice moral important suite à ces soucis financiers que j'ai eu pendant ces 4 derniers mois, mais cela n'a pas l'air de les gêner plus que cela car personne n'a pris la peine même de s'excuser; Mes questions sont donc les suivantes : Puis-je demander en référé au prud'homme le règlement du reste de mon dû malgré leur acompte? Puis-je demander des astreintes par jour de retard? Si oui, quel montant journalier? (j'ai vu de 30 à 60€ sur infoprud'homme mais je ne sais pas vraiment) et enfin combien puis-je demander au titre de préjudice moral sachant que pendant cette période

j'ai été suivis par mon médecin et qu'il peut en attester par courrier? Merci bcp

Par **pat76**, le **27/07/2012** à **16:47**

BonjourrrnrnCe n'est pas un mail qu'il fallait envoyer mais une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous mettiez en demeure votre employeur de régulariser la situation dans les 8 jours au plus tard à la réception de votre lettre.rnrnVous deviez préciser que faute d'obtenir satisfaction dans le délai précité, vous vous réserviez le droit d'assigner l'employeur en référé devant le Conseil des Prud'hommes pour faire trancher le litige.rnrnvous auriez que vous aviez l'inspection du travail de la situation.rnrnVous auriez gardé une copie de votre lettre et en auriez envoyé une copie à l'inspection du travail.rnrnMaintenant que votre employeur s'est engagé à vous régler même avec du retard, je ne suis pas certain que le Conseil des Prud'hommes vous suive dans votre demande.rnrnPar contre, avez-vous eu une visite médicale de reprise à la médecine du travail après votre arrêt maladie?

Par **sebas**, le **27/07/2012** à **17:01**

Oui j'ai bien effectué une visite médicale de reprise à la médecine du travail;rrnrnDonc c'est trop tard maintenant je ne peut plus rien contre eux? Ou je peut quand même contacter l'inspection du travail?rrnrnEn tout cas merci beaucoup d'avoir pris le temps de me répondre

Par **pat76**, le **28/07/2012** à **14:44**

BonjourrrnrnVous pouvez toujours aviser l'inspection du travail de la situation dans le cas où celle-ci ne serait pas régularisée rapidement par votre employeur.

Par **sebas**, le **30/07/2012** à **01:09**

Oui je pense que je vais les appeler demain pour voir ce qu'ils en pensent;rrnrnMerci beaucouprrnrnBonne continuation